



HAL
open science

Un nouveau monde des vins

Raphaël Schirmer

► **To cite this version:**

Raphaël Schirmer. Un nouveau monde des vins. Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 2012, 215-216, pp.115-121. hal-00773090

HAL Id: hal-00773090

<https://hal.science/hal-00773090>

Submitted on 11 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un nouveau monde des vins

« Boire uniquement des vins de régions consacrées est un peu comme toujours dîner dans le même restaurant. Vous ne pouvez pas vous tromper [...] mais sans les bienfaits de l'exploration, vous passez à côté de beaucoup de choses. Rien n'est plus vrai aujourd'hui pour les amateurs de vin, alors même que de plus en plus de gens ont accès à des grands vins issus de régions de plus en plus diversifiées. Pourtant, de toutes les régions du monde situées hors des sentiers battus, aucune n'est plus lointaine que les Îles Canaries. [...] Jusqu'à il y a peu, les Américains n'avaient que peu d'opportunités pour boire les vins des Canaries. Cela a complètement changé depuis ces cinq dernières années, grâce au travail acharné d'un importateur [...] qui propose des vins de plus d'une douzaine de producteurs représentant une variété de terroirs différents¹. »

Ce texte de l'influent chroniqueur du *New York Times* Éric Asimov témoigne d'un regard porté sur une planète des vins que l'on pourrait désormais qualifier de *nouvelle*. Son extension ne cesse de s'accroître, elle comble l'insatiable curiosité des classes moyennes ou supérieures américaines – notamment en termes de vins de terroir –, tout en se jouant des distances. Bref, une mondialisation perçue comme heureuse, en termes de vins s'entend.

Pourtant, celle-ci présente des tensions beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît au premier regard. Tout d'abord parce que sa configuration met en concurrence frontale les différentes régions du monde, avec une tendance générale d'offre supérieure à la demande depuis plusieurs décennies. Ensuite parce qu'elle tend à déstabiliser un ordre mondial, très largement dessiné autour de la France depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, reposant sur une approche unifiée du vin à travers des signes de qualité. Enfin parce qu'elle entraîne un renouvellement des acteurs qui gravitent autour du vin.

Une nouvelle configuration de la planète des vins

La configuration de la planète des vins ne cesse d'évoluer, tant du point de vue de la géographie de la production que du point de vue de celle de la consommation, rendant plus complexes les marchés.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la sphère des vins de qualité est peu ou prou cantonnée à l'Europe. En dehors de ce continent, seule l'Afrique du Sud a pu connaître une certaine gloire avec le vignoble de Constantia. L'Angleterre, puissance dominante au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle, joue un rôle considérable dans le domaine des vins : elle est une plaque tournante de l'économie vitivinicole, un pays prescripteur de goûts, avec un remarquable effet de construction ou de transformation des territoires du vin. Nombreux sont les vignobles qui sont directement sous son influence : Bordeaux bien sûr depuis le Moyen Âge, mais aussi le Haut-Douro (Portugal) ou le vignoble de Marsala (Sicile). Le vocabulaire qui décrit certains vins est directement issu de l'influence anglaise. Les portos seront *tawny* ou *ruby*, les cognacs *Very Superior Old Pale* (V.S.O.P.) ou *Extra Old* (X.O.). Les vignobles des autres régions du monde sont souvent dévolus à une

¹ Éric Asimov, « Grapes Born of Volcano and Sea », *The New York Times*, 16 janvier 2012. http://www.nytimes.com/2012/01/18/dining/reviews/wines-of-the-canary-islands-review.html?_r=3&ref=dining

production de masse, uniquement destinée à des marchés nationaux. Ainsi les vignobles argentins, dont celui de Mendoza, sont reliés par train à la capitale Buenos Aires en 1885, leur assurant ainsi des débouchés importants. Mais ces vins ne franchissent pas les frontières.

Tout change avec les années 1980, date à laquelle les principaux pays du Nouveau Monde connaissent leur envolée. Les barrières douanières sont démantelées sous l'influence du néolibéralisme, les distances-temps et les coûts de transport s'effondrent, et le monde de la consommation devient multipolaire. Les États-Unis depuis la fin de la Prohibition (1918-1933), l'Asie depuis quelques décennies, connaissent un engouement marqué pour la consommation – et la production ! – de vin. Bordeaux envoie désormais plus de la moitié de ses exportations en direction de la Chine et de Hong-Kong (630 000 hl exportés, un chiffre d'affaires de 649 millions d'euros, sur un total de 2,33 millions d'hl et un chiffre d'affaires de 2,29 milliards d'euros en 2012). Plus du tiers des vins franchit désormais une frontière, avec une progression essentiellement due aux pays du Nouveau Monde. Aussi la géographie des pays producteurs est complètement métamorphosée, l'Australie devenant par exemple le sixième producteur mondial (160 000 ha) en 2012, alors qu'elle n'était que vingt-sixième (autour de 13 000 ha) dans les années 1960. Elle a été particulièrement dynamisée par le Royaume-Uni et les États-Unis, ces derniers étant désormais le premier pays consommateur au monde.

L'influence des États-Unis est donc primordiale pour comprendre le monde du vin actuel ; ce pays joue peu ou prou le rôle de l'Angleterre du XIX^e siècle. À ceci près que son influence est désormais globale : elle est géographiquement parlant mondiale, novatrice en termes de discours et d'utilisation des médias, et enfin normative. Mondiale, car l'influence se fait sentir tant auprès de vignobles anciens directement influencés par les États-Unis – les *supertoscans* sur le rivage de la mer Tyrrhénienne –, que de vignobles récents pourtant fortement éloignés – la région de Coonawarra en Australie –, ou bien sûr de leurs propres vignobles, de la Californie à l'État de Washington. Novatrice, car les États-Unis cherchent à modifier les codes qui régissaient le vin : ce n'est plus la région de production qui prime, mais le cépage. Toute la puissance des médias américains va dans ce sens, qu'il s'agisse de médias traditionnels (*Wine Spectator*), du cinéma ou encore des nouvelles technologies de l'information, avec la blogosphère par exemple. Normative enfin, parce qu'elle repose sur une approche beaucoup plus libérale de la question, d'un point de vue technique mais aussi géographique ou gustatif. À preuve, la notation des vins sur cent points, proposée par le critique Robert Parker, ne cesse de faire des émules. La revue anglaise *Decanter*, sorte de gardien du temple longtemps réfractaire à cette approche, vient de céder en juillet 2012. Un nouveau monde du vin se profile sous nos yeux.

In vino veritas ?

Boisson culturelle s'il en est, le vin est défini depuis la loi française Griffe (1889) comme étant un produit exclusivement réalisé à partir de raisin ou de moût de raisin. Cette définition qui exclut toute adjonction de produits divers (colorants, exhausteurs de goûts, sirops, édulcorants, etc.²) a été propagée dans le reste du monde sous l'influence notoire de la France à travers l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) fondée en 1924 (Schirmer, 2010). Elle avait le mérite de permettre des échanges reposant sur une définition acceptée dans un cadre multipartite. Elle donnait, si l'on peut dire, des racines paysannes à cette boisson, en empêchant, ou tout du moins en limitant, son industrialisation. Elle a été pensée dans le contexte d'un monde européen doté de véritables campagnes qu'il convient alors de protéger. Protéger contre l'industrialisation – c'est alors le négoce qui est visé –, contre l'exode rural, contre les contrefaçons. L'exploitation agricole, entendons familiale, est alors placée au centre de la production du vin : le législateur confie aux vignerons le soin de gérer collectivement les appellations d'origine contrôlée (AOC) nées en 1935.

2 Cette définition souffre tout de même de quelques exemptions dont la chaptalisation (qui permet d'ajouter du sucre de betterave ou de canne) n'est pas des moindres.

Des territoires sont délimités, associés à un cahier des charges que doivent respecter les exploitants. La notion de terroir³ est l'aboutissement extrême de cette pensée, avec la mise en exergue d'une typicité accordée à une infime parcelle de terrain *via* ses vins ; elle magnifie la propriété familiale.

La valeur ajoutée dégagée grâce au signe de qualité permet le maintien d'un tissu dense d'exploitations (Couderc, 2004), avec des allures de campagnes vivantes, au détriment d'un négoce atrophie et atomisé. Le modèle se propage en Europe, avec des succès divers. Si l'Espagne met bien en place des *Denominaciones de Origen (D.O.)*, les *bodegas industriales* sont tout de même très puissantes dans certaines régions comme la Rioja. Mais les Canaries disposent toujours d'un tissu de petites et moyennes entreprises vitivinicoles ; elles sont par exemple dix-sept à Lanzarote. En revanche, les paysages des vignobles du Chianti, de Montalcino et de Montepulciano laissent une impression de campagnes profondément humanisées avec des myriades d'exploitations familiales.

Ce modèle est battu en brèche : les pays dits du Nouveau Monde, dénués pour la plupart de campagnes au sens européen du terme, perçoivent davantage le vin comme une industrie⁴. Les signes de qualité se bornent à être de simples délimitations spatiales, et les techniques utilisées permettent la production de volumes de vin conséquents. Le raisin peut être acheté sur des marchés d'échange, telle une matière première ; à charge pour la *winery* ou la *bodega* de vinifier le raisin. On perçoit là une différence notable : alors que l'Europe met l'accent sur l'amont de la production, le Nouveau Monde privilégie l'aval. Alors que la première ne dispose que de petites entreprises de négoce, le second a favorisé l'éclosion de vastes conglomerats, souvent en situation oligopolistique dans leur pays. Aux États-Unis, les cinq *majors* représentent quatre-vingts pour-cent des ventes en 2010, avec deux géants, Gallo et Constellation (respectivement premier et troisième producteurs mondiaux). C'est le marché qui pilote la production du vin.

Dès lors, toute entrave au commerce est perçue comme un archaïsme, une position de rente sinon même de concurrence déloyale qu'il convient d'éradiquer. Les règles de production ? Elles sont réduites au minimum ; seule la santé du consommateur doit être respectée. Il est donc possible d'ajouter du sirop de pêche dans du chardonnay pour lui donner davantage de goût. Les signes de qualité ? Ils se bornent à délimiter des espaces pour donner une simple origine. Aussi l'OIV est-elle de plus en plus contournée dans le cadre d'une organisation informelle, le *World Wine Trade Group* (WWTG) qui promeut un démantèlement des frontières et une simplification des règles de production. Des accords bipartites sont désormais signés de puissance à puissance. La Chine vient par exemple de reconnaître en octobre 2012 la mention américaine *Napa* au titre de *Geographical Indication (GI)*. Mais, insistons, il s'agit d'une unique provenance et non d'un savoir-faire qui est garanti. Libre au producteur de faire du vin rouge, blanc, effervescent, avec le ou les cépages qu'il souhaite, mélangés le cas échéant dans des proportions qui lui conviennent. La protection juridique glisse, si l'on peut dire, en direction de l'aval de la production. C'est-à-dire sur la marque commerciale utilisée par le producteur.

Droit latin accordant une propriété collective d'un côté, droit anglo-saxon des marques de l'autre ; ce sont deux conceptions culturelles qui entrent en rivalité. Les régions viticoles aussi.

Un monde de la concurrence territoriale

Avec la suppression des barrières tarifaires et la baisse des coûts de transport, les régions viticoles sont confrontées à une sorte de télescopage de leurs législations ou de leurs modalités de production.

3 L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) définit ainsi le terroir : « Le terroir est un espace géographique délimité, dans lequel une communauté humaine, construit au cours de son histoire un savoir collectif de production, fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique, et un ensemble de facteurs humains. Les itinéraires socio-techniques ainsi mis en jeu, révèlent une originalité, confèrent une typicité et aboutissent à une réputation, pour un bien originaire de cet espace géographique. »

4 De façon générale. Il va sans dire qu'il existe aussi des producteurs du Nouveau Monde qui recherchent l'excellence et produisent des vins que l'on peut légitimement qualifier de vins de terroir.

Sur les rayons de tel supermarché londonien observé en février 2012, les bouteilles de chardonnay sont toutes rangées côte à côte – et non plus par régions comme c'était traditionnellement le cas –, dans une gamme de prix située entre 8 et 9,50 £. Un vin de l'AOC Chablis est ainsi encadré par un chardonnay californien, un autre d'Argentine et deux autres d'Australie. Ils auront à vol d'oiseau effectué 500 km pour le premier, et respectivement 17, 23 et 34 fois plus pour les autres. Ce qui veut dire combien, pour être compétitifs, de tels vins doivent avoir des coûts de production moindres. Quelles sont les variables d'ajustement ? Le foncier tout d'abord dont le coût est souvent bien inférieur ; alors que l'hectare de terre coûte en moyenne 100 000 € dans le Chablis, il est moitié moins cher à Mendoza. La main-d'œuvre ensuite ; ce sont souvent des travailleurs immigrés bien peu rémunérés qui sont employés, dont la protection sociale est soit réduite soit inexistante lorsqu'ils sont dans l'illégalité. Certains pays se tournent comme l'Australie vers une mécanisation quasi totale pour contourner ce problème de main-d'œuvre. Les traitements sur les vignes ; nombreux sont les pays du Nouveau Monde à bénéficier de conditions de production particulièrement favorables à la viticulture qui amenuisent les coûts. Et ainsi de suite. La concurrence à laquelle sont soumises les régions viticoles porte dès lors sur la protection sociale, la législation environnementale, les règles de production ou encore le marketing. À cet égard, la puissance financière des grandes entreprises du Nouveau Monde est sans commune mesure avec celle des interprofessions ou des entreprises européennes⁵.

On comprendra pourquoi les vins vendus en supermarchés sont soumis à une concurrence féroce. Rappelons que près de deux bouteilles sur trois y sont désormais achetées et bues dans les heures qui suivent. Les vignobles les plus affectés par cette concurrence sont ceux qui n'ont pas réussi à suffisamment valoriser leur production, comme le Beaujolais, l'Entre-Deux-Mers ou encore le Muscadet. Certes, des raisons internes peuvent être évoquées, mais ce dernier vignoble a été petit à petit remplacé par les vignobles de l'hémisphère Sud sur les rayons des supermarchés anglais.

Face à ces situations de crise, le relais paraît souvent provenir des collectivités territoriales. L'arrachage des vignes est fréquemment perçu par les habitants comme un traumatisme. Aussi les élus se mobilisent-ils afin de conserver des emplois, un tissu rural vivant et des paysages de qualité. Ils cherchent à impulser de nouvelles dynamiques autour de projets, avec bien sûr le développement de l'œnotourisme.

Conclusion

Rien ne semble plus nécessaire aujourd'hui qu'une éducation des consommateurs aux signes de qualité et une sensibilisation aux paysages. Pour en revenir aux Canaries et notamment au vignoble de Lanzarote, il semble, comme beaucoup d'autres vignobles dans le monde, être à présent traversé par deux tendances. L'une est la recherche de vin de qualité appuyée sur des terroirs qualitatifs avec la mise en avant d'un imaginaire puissant (photo. n° 1-a), mais avec un coût de revient très élevé (González Morales, 2011). L'autre s'engouffre dans la voie d'une compétitivité par la technique et la baisse des prix de revient en cultivant sur des surfaces planes de grandes étendues de vignes ; au risque d'endommager voire même de détruire des paysages traditionnels construits sur des siècles (photo. n° 1-b).

Pour autant, cette éducation et cette sensibilisation des consommateurs ne sera opérante que si les habitants participent à la réflexion du devenir des signes de qualité inclus dans leur territoire. Alors que la plupart des AOC sont touchées par la périurbanisation – une autre difficulté majeure –, les vignobles sont toujours uniquement gérés par les professionnels, quand bien même ceux-ci sont intégrés dans des logiques territoriales plus globales. Il est sans doute temps de repenser nos territoires de la qualité.

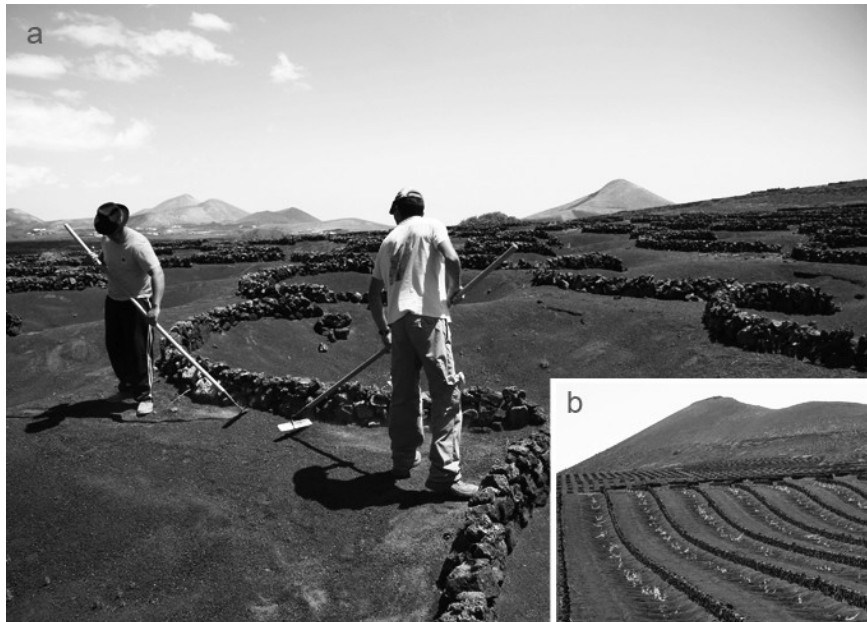
⁵ À l'exception du numéro 2 mondial, le français Pernod-Ricard. Mais celui-ci est peu présent dans les vignobles hexagonaux, alors qu'il est très investi dans les vignobles du Nouveau Monde, Australie et Nouvelle-Zélande en particulier.

À lire

Jean-Pierre Couderc, « Poids économique de la filière vitivinicole française et création de valeur », in *Bacchus 2005. Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, sous la dir. d'Étienne Montaigne, Jean-Pierre Couderc, François d'Hauteville, Hervé Hanin, éd. La Vigne, Dunod, 2004, p. 191-207.

Alejandro González Morales, « El cultivo y producción del vino en la isla de Lanzarote », *Territoires du vin* [en ligne], « Los territorios del vino en España », 4 mars 2011. Disponible sur Internet : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/document.php?id=1389> ISSN 1760-5296

Raphaël Schirmer, Hélène Velasco, *Atlas Mondial du vin : la fin d'un ordre consacré ?*, éd. Autrement, 2010, p. 20.



Légende de la photo : Plantation traditionnelle de vignes sur l'île de Lanzarote (Canaries, Espagne). Les vignes sont cultivées sur les lapilli volcaniques et protégées par des murs de pierre de basalte apportées depuis les contrebas (a). Ceci interdit toute mécanisation de la culture de la vigne, contrairement à certaines parcelles nouvellement transformées (b). Clichés R. Schirmer, 2011.